

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PRIVAS - RHÔNE ET VALLÉES

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 15 AVRIL 2004, salle Albin MAZON – 2 place des Récollets à Privas

Début de la séance : 19h10

Présents : Messieurs Jean LEYNAUD, Yann BACCONNIER, Edouard LEVEUGLE, André PEYRARD, Jean-Claude DURAND, Jean-Louis BONHOMME, Gérard CHIROSSEL, Jean-Pierre ASTRUC, Gérard BEAL, Michel CONSTANT, Jean-Pierre LADREYT, François VEYREINC, Roland SADY, Alain MARTIN, Patrick LALLEMAND, Gilbert MOULIN, Michel GAIGNIER, Daniel CERISE, Florian BENEFICE, Michel GAMONDES, Jacques BALTOGLU, Jean CHOUVIER, Arnaud RITTE, Marc JARZAT, Alain CHAUSSIGNAND, Patrick GRANJON, Yves CHEVALIER, Didier BELIN.

Madame Bernadette CHASTAGNER.

Excusés : Messieurs Michel VALLA, Christian VERCASSON, Philippe MAZADE.

Absents : Messieurs Max LAFOND, Alain BERNARD, Dominique VIGNAL.

Ordre du Jour :

- 1) Budget 2004
- 2) Evolution des statuts
- 3) Projet éolien
- 4) Questions diverses

Secrétaires de séance :

Didier BELIN (délégué intercommunal de VEYRAS et Vice-Président de la communauté de commune),

Le quorum étant largement atteint, Le Président, François VEYREINC, débute la séance du Conseil Communautaire.

La Communauté de Communes est à l'écoute des communes adhérentes et aura plaisir à se déplacer dans celle qui souhaitera accueillir le prochain Conseil Communautaire.

Le Président fait un point sur le fonctionnement de la Communauté de Communes qui est opérationnelle depuis quelques semaines. Il invite les membres à visiter les nouveaux locaux et présente la nouvelle secrétaire, Madame Cécile BATAILLE, qui sera présente tous les matins de la semaine de 8h00 à 12h00. François VEYREINC rappelle la nécessité de continuer à intégrer les commissions qui sont également ouvertes aux délégués suppléants et aux élus municipaux des communes membres.



Compte rendu du Conseil Communautaire du 18 février 2004 :

Le compte rendu est approuvé par les délégués présents.

François VEYREINC rappelle qu'une inversion est à corriger. Le 2nd Vice-Président est Monsieur Patrick LALLEMAND. Le 3^{ème} Vice-président est Monsieur Daniel CERISE.

Michel GAMONDES souhaite qu'une autorisation d'absence à fournir aux employeurs ou un texte de référence soit mise en place car les convocations ne sont pas toujours suffisantes pour les employés qui terminent tard le soir.

Pour François VEYREINC il n'y a pas de réponse absolue. Si certains employeurs la réclame, une attestation de présence aux réunions leurs sera fournie.

Jean LEYNAUD pose le problème sur les compétences de la Communauté de Communes au sujet du SPANC.

François VEYREINC répond que ce sujet sera traité dans les questions diverses.
Il donne ensuite la parole à Patrick LALLEMAND qui va nous présenter le budget 2004.



I/ Budget 2004

Le vice-président chargé des finances, Patrick LALLEMAND, introduit le débat sur le budget. Comme vous le savez, un budget primitif est un budget prévisionnel. Alors que nous avançons encore dans l'inconnu pour notre première année d'existence, nous pouvons plus que jamais parler de prévision. Un minimum d'indulgence vous sera donc demandé pour l'estimation des dépenses et recettes inscrites dans ce budget que nous aurons vraisemblablement à amender en cours d'année dans le cadre de décisions budgétaires modificatives.

Ces décisions modificatives nous permettront également d'intégrer des réflexions que nous menons actuellement dans bien des domaines :

- réflexions liées aux études que nous devons engager assez rapidement afin de déterminer les modalités d'intégration des syndicats dont les compétences nous reviendront à plus ou moins longue échéance.
- Réflexions économiques avec la possible mise en place de zones d'intérêt communautaire dont la première devrait être le Parc Eolien de FREYSSENET.
- Une autre réflexion importante concernera la gestion de l'Office du Tourisme et les missions de cet organisme qui s'inscriront dans le cadre des compétences communautaires et de celles de la Commune de PRIVAS.

Examen du budget communautaire :

Fonctionnement :

Erratum : inversion entre les sommes attribuées aux impôts et taxes et dotation forfaitaire.

Il faut lire : Impôts et taxes 170 801.00 €
 Dotation forfaitaire 295 460.00 €

Prime d'assurance certainement à la hausse par rapport à la prévision de 1 100.00 €

Catalogues et imprimés : somme importante car nécessité de faire connaître l'intercommunalité à la population, informations courantes à faire passer aux délégués titulaires, suppléants et aux mairies.

Personnel : 1 / 2 poste de secrétaire actuellement mais création d'un poste de responsable dans le courant de l'année.

Jean-Pierre ASTRUC souhaite avoir des précisions sur la ligne « entretien de bâtiments » de 12 000.00 € budgétisé.

Patrick LALLEMAND explique qu'il était prévu l'aménagement d'une salle de réunion mais l'orientation a changé. La surface totale à aménager a diminué de moitié. Le financement servira au loyer des locaux. De plus nous avons des réservoirs budgétaires avec les sommes prévues pour les dépenses imprévues et les autres charges exceptionnelles.

Il faut également savoir que la dotation est bien supérieure à celle que nous allons réellement percevoir. Il va donc certainement falloir en rendre.

Arrivées à 19h35 de Messieurs Gilbert MOULIN et Gérard AMBERT.

Florian BENEFICE demande quelle est la décomposition du chapitre « 658 » de 90 475.00 €.

Patrick LALLEMAND précise qu'ils serviront au traitement des animaux errants et à l'Office du Tourisme dont le montant au pire atteindra 80 000.00 €

Alain CHAUSSIGNAND demande si les communes vont devoir payer la contribution à la SPA deux fois cette année. Quand seront opérationnels les engagements en matière d'errance animale ?

François VEYREINC explique que la mise en place se fera à la fin de la première année. A ce jour, nous avons un manque d'information au niveau de chaque commune. Nous ne savons pas quelle est la meilleure solution entre une nouvelle fourrière ou travailler avec les vétérinaires.

Le même problème se pose également pour la contribution à l'Office du Tourisme.

Investissement :

Ligne « 205 » : étude sur l'évolution des statuts

Ligne « 2318 » : possibilités d'achat de terrains, zones d'intérêt communautaire

Le budget est équilibré en fonctionnement, en dépenses et recettes, pour un montant de 378 930.00 €.

Le budget est équilibré en investissement, en dépenses et recettes, pour un montant de 150 000.00 €.

Le budget est voté et adopté à l'unanimité.



II/ Evolution des statuts

Le Président souligne que l'ouverture de ce dossier, sur lequel la Communauté de Communes est attendue par tous, est importante. Il faut être cohérent par rapport aux votes des statuts actuels. Il faut poursuivre dans un engagement convenu et étudier le transfert de certaines compétences.

La modification devra être acceptée par les différents Conseils Municipaux si possible à la rentrée de septembre.

Daniel CERISE propose de faire appel à un cabinet extérieur compétent et neutre qui produira une photo juridique neutre de ce qui peut être fait et à faire. Il nous faut des informations claires et fiables.

François VEYREINC complète : certains domaines sont trop complexes pour que nous travaillions seuls.

- zone d'activité nouvelle : il faut mieux définir et clarifier cette compétence que l'on savait imparfaite,

- tourisme : points à confirmer,
- SPANC : se faire préciser le périmètre de la compétence par des experts,
- opportunité sur le transfert et l'intégration des syndicats intercommunaux déjà existants au sein de la Communauté de Communes.

Ces sujets sont importants et difficiles à appréhender, d'où la nécessité d'une aide extérieure.

Yann BACCONNIER demande si la totalité de l'enquête sera lancée cette année, en seule fois.

Réponse positive de François VEYREINC car le budget permet une certaine souplesse. De plus les syndicats ont confirmé leur approbation à cette étude et nous n'ignorons pas les travaux déjà entrepris par les syndicats.

Jean LEYNAUD demande quel est le genre de cabinet qui va réaliser l'étude.

François VEYREINC stipule qu'une liste existe déjà. Nous ne sommes pas obligés d'établir un appel d'offre mais seulement de faire une mise en concurrence. Beaucoup d'intercommunalités ont déjà eu recours à ces cabinets pour les aider.

Gilbert MOULIN s'interroge sur l'élaboration du cahier des charges à confier au bureau d'études. Sa détermination est importante.

François VEYREINC explique que plusieurs scénarii vont être proposés en tenant compte

- du calendrier très serré que nous avons,
- des contraintes juridiques et techniques,
- de l'impact économique,
- de l'impact sur chacune de communes adhérentes qui devra posséder sa propre feuille de route,
- de l'impact sur les syndicats intercommunaux déjà en place,
- de l'impact sur l'organisation de la Communauté de Communes.

Yann BACCONNIER précise qu'il faudrait également rajouter le coût et la qualité du service et l'impact sur les usagers. Il faudra en parler soit en commission, soit dans un prochain Conseil Communautaire.

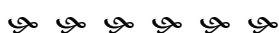
Gilbert MOULIN ajoute que le cahier des charges doit être très précis car le résultat des propositions dépend de cette précision. Il faut donc bien faire plusieurs scénarii.

François VEYREINC conclut : on ne parle pas du coût et de la qualité du service à l'utilisateur mais cela va de soit. Tout le pari est de rendre le même service, voire meilleur, à l'utilisateur, en s'appuyant sur les services déjà mis en place par les syndicats. C'est un prolongement du travail exécuté par les syndicats. Nous pouvons noter une grande volonté d'implication de certains d'entre vous dans le cahier des charges. Celui-ci fera l'objet d'une réunion.

Merci de votre contribution qui ne fait que commencer.

De plus nous souhaitons demander une subvention au Conseil Général pour le financement de l'étude.

La proposition de demande de subvention est approuvée à l'unanimité.



III/ Projet Eolien

Le Président annonce que l'objet n'est pas de prendre parti favorablement ou non mais de faire un point sur le chapitre car il est bien inscrit dans les statuts.

L'administration affiche sa volonté pour que ce type de projet soit porté par l'intercommunalité. Il touche plusieurs compétences de la Communauté (développement économique, aménagement de l'espace). C'est par cette approche, aménagement de l'espace, qu'il est abordé ce soir.

Gérard BEAL précise que le développement éolien en France est très faible malgré un énorme potentiel. En Ardèche, le potentiel est fort et plus précisément, dans la région de la Communauté de Communes où il existe une possibilité de raccordement à la poche Logisneuf.

Jean-Pierre LADREYT présente le projet Eolien à FREYSSENET débuté en 2001. Le permis de construire a été accordé en décembre 2003. Actuellement, le dossier est en recours. Le parc Eolien doit posséder 5 éoliennes d'un total de 12 MW. L'électricité sera acheminée vers le point de source de PRIVAS. Il faut s'armer de patience et attendre le résultat des différents recours sur le permis de construire.

Gérard BEAL explique que la taxe professionnelle pourrait être mise en place par la Communauté de Communes. Les problèmes de limites de communes pourraient alors être maîtrisés.

La recette pour le parc de FREYSSENET s'élève à 102 000.00 €. La T.P de zone est de 14.25%. La commune comprend 49 habitants donc un écrêtement est mis en place. 80 000.00 € vont au Département et 22 000.00 € à la Communauté de Communes. Si la commune comprenait plus de 250 habitants, la totalité des 102 000.00 € serait reversée à la Communauté de Communes.

Il faut donc :

- identifier et définir les zones concernées,
- saisir le Département pour savoir où vont aller les 80 000.00 €,
- définir une clé de répartition ou de reversement de la Communauté de Communes à la Commune concernée.

Jean-Pierre LADREYT explique que le maire doit être impliqué dans les projets sinon il n'acceptera pas les problèmes que cela engendre. Nous devons nous « associer » aux promoteurs et nous devons déterminer les zones rapidement.

Pour André PEYRAR des études ont été faites donc les zones sont déjà connues.

Jean-Pierre LADREYT précise que le problème n'est pas physique mais social.

Jean LEYNAUD complète : ALISSAS et LE POUZIN ont bien avancé. Les projets sont viables à l'heure d'aujourd'hui.

François VEYREINC termine sur le fait que le projet s'inscrit dans la durée mais il est susceptible de se mettre en place. Notre intercommunalité confirme son engagement sur les projets Eoliens et étudiera en commissions les conditions d'une dotation aux communes accueillant les équipements.



IV/ Questions diverses

1- Tourisme :

Edouard LEVEUGLE rappelle que la première réunion de la commission Tourisme aura lieu le mercredi 28/04/2004 à 19h00 en Mairie de Chomérac.

Ordre du jour :

- 1) Réflexion sur l'intégration de l'Office de Tourisme dans la Communauté de Communes
- 2) Voie verte LE POUZIN – PRIVAS via CHOMERAC par l'ancienne voie ferrée,
- 3) Taxe de séjour intercommunale,
- 4) Questions diverses.

Pour cet été, le fonctionnement de la taxe de séjour est identique aux années précédentes.

2- Economie :

Edouard LEVEUGLE mentionne la rencontre avec l'Association des Entrepreneurs de Privas qui a accepté de se rebaptiser Entrepreneurs Privas – Rhône et Vallées. Un gros travail d'image et de communication est à faire pour revaloriser notre territoire (une mutation à PRIVAS est vécue comme une punition pour les cadres des entreprises).

La Communauté de Communes sera donc adhérente à cette association.

3- SPANC

Jean LEYNAUD demande quelle est exactement la compétence de la Communauté de Communes sur le SPANC.

Pour François VEYREINC, elle prend en compte tout ce qui concerne le contrôle et le suivi, une fois que l'assainissement existe, et non pas l'instruction des dossiers qui reste de la compétence du Maire.

Yann BACCONNIER interroge pour savoir qui est vraiment compétent pour le SPANC, sachant qu'il faut effectuer un contrôle et un entretien périodique mais également mettre en place la redevance.

François VEYREINC spécifie que notre écriture exclue la phase d'instruction qui revient aux communes qui sont mieux armées que la Communauté de Communes.

Michel GAGNIER déclare que le Syndicat Ouvèze Vive était prêt à prendre en charge l'assainissement non collectif à sa charge. Nous avons stoppé car la communauté de communes s'est mise en place et parlait de prendre dans ses compétences le SPANC.

Pour François VEYREINC, la compétence SPANC comprenant l'étude, le suivi, le contrôle et l'entretien de l'assainissement non collectif est du niveau de la Communauté de Communes. Elle l'assumera dans l'avenir mais on ne peut pas répondre à votre demande aujourd'hui car toutes les communes n'ont pas un schéma d'assainissement. Un rapprochement avec les services de la préfecture est à établir pour préciser le périmètre de la compétence.

4- Petite enfance

Didier BELIN rappelle que la première réunion de la commission Petite Enfance aura lieu le mercredi 12/05/2004 à 19h00 en Mairie de VEYRAS.

Nous aborderons la création de relais d'assistante maternelle et la mise en place du système de relais.

Les statuts pourraient là aussi être modifiés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.